



À RENVOYER À :

CGT Educ'action 78

Maison des Syndicats
4 place de Touraine
78000 Versailles

cgteducation78@gmail.com

BULLETTIN D'ADHÉSION

Ce bulletin d'adhésion ou d'actualisation est confidentiel. Il sert au syndicat départemental pour identifier les adhérent·es, connaître leur situation professionnelle, suivre son évolution, leur faire parvenir la presse syndicale et les courriers spécifiques. **Il est important de le compléter le plus précisément possible.**

Adhésion Réactualisation

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Homme Femme
Prénom : Date de naissance :/...../.....
N° et rue :
Code postal : Ville :
Mail :
Tél. fixe : Tél. portable :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Position Titulaire Stagiaire Contractuel·elle Retraité·e
Corps
 AED Agrégé·e Certifié·e CPE Instituteur·trice
 PE PEPS PLP Autre :
Discipline (pour les enseignant·es) :
Grade
 Classe normale Hors classe Classe exc. Autre :
Échelon (ou indice pour les contractuel·elles) :
Date d'entrée dans l'Éducation nationale :/...../.....
Situation administrative
 Titulaire TZR BD/ZIL/TRS Autre :
Temps de travail Plein Partiel – Précise la quotité : %
Établissement/École d'exercice :
Code postal : Ville :
Si différent, établissement de rattachement :
Code postal : Ville :

FORMATION SYNDICALE

Es-tu intéressé·e par une formation syndicale ? Oui Non
Rappel : chaque salarié·e a droit à 12 jours par an de congé pour formation syndicale

À, le / / **Signature :**

RESERVE AU SYNDICAT

Cogitel Messagerie PAC Mandat Cahier Cotisation

FINANCEMENT DE L'ORGANISATION

Extraits du document d'orientation du 4^e congrès de l'UNSEN-CGT

« Pour mettre en œuvre les orientations décidées par le syndicat, l'implication des syndiqué-e-s est essentielle mais cela ne peut se faire sans moyens financiers ».

« Les ressources de l'organisation proviennent essentiellement des cotisations des adhérents ».

« Elles assurent ainsi l'indépendance et l'efficacité du syndicat ».

« Les cotisations perçues sont un élément de la vie démocratique du syndicat ».

Mode de paiement de la cotisation au syndicat

Le prélèvement automatique des cotisations (PAC) assure la rentrée d'argent régulière indispensable au fonctionnement de l'organisation.

Il libère les trésorier-e-s de cette tâche fastidieuse que représente la collecte des cotisations.

Il permet aux adhérent-e-s de s'acquitter, sans retard, de leurs cotisations.

Ainsi, « le 47^e congrès confédéral appelle ses organisations à généraliser la pratique du prélèvement automatique des cotisations syndicales et, dans tous les cas, à permettre aux syndiqué-e-s qui en font la demande, de pouvoir disposer de ce mode de règlement ». Extrait de la résolution n° 3